



**HAL**  
open science

# Les voies impénétrables de la poésie engagée : l'exemple des Discours des Misères de ce temps de Ronsard

Pascale Chiron

► **To cite this version:**

Pascale Chiron. Les voies impénétrables de la poésie engagée : l'exemple des Discours des Misères de ce temps de Ronsard. Patrick Boucheron et Etienne Anheim. De Dante à Rubens : l'artiste engagé ? (1300-1640), Éditions de la Sorbonne; École française de Rome, pp.85-104, 2019, 979-10-351-0655-3. 10.4000/books.pSORbonne.83448 . hal-02355493

**HAL Id: hal-02355493**

**<https://univ-tlse2.hal.science/hal-02355493>**

Submitted on 8 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les voies impénétrables de la poésie engagée

## L'exemple des *Discours des Misères de ce temps* de Ronsard

PASCALE CHIRON

Université Toulouse – Jean-Jaurès

La littérature a, avec la problématique de l'engagement, une histoire particulière : l'expression même de « littérature engagée » désigne un moment précis de l'histoire littéraire qui, comme le rappelle Benoît Denis dans son livre *Littérature et engagement, de Pascal à Sartre* (qui me sert de guide ici), « a connu son rayonnement le plus intense entre 1945 et 1955<sup>1</sup> » et dont Sartre est évidemment un des plus célèbres représentants et théoriciens. L'écrivain engagé fait de la littérature « un moyen au service d'une cause qui excède largement la littérature<sup>2</sup> ». S'il ne renonce pas à la spécificité de l'écriture littéraire, il rejette l'autonomie du champ littéraire que le XIX<sup>e</sup> siècle avait revendiqué haut et fort sous la plume d'un Théophile Gautier ou d'un Baudelaire, prônant qu'il n'y a de beau que ce qui ne peut servir à rien.

Mais s'il peut en effet être envisagé comme un moment de la littérature française lié à des facteurs historiques et politiques précis, l'engagement en littérature n'a pas attendu le XX<sup>e</sup> siècle pour se manifester, d'une manière ou d'une autre. L'intérêt des Journées qui nous ont rassemblés est bien d'explorer l'engagement en littérature comme possible « transhistorique », sans diluer pour autant la notion d'engagement en disant que toute œuvre littéraire est engagée dans la mesure où elle propose une vision du monde ou qu'elle poursuit une fin. Nous avons en tête une définition de la littérature engagée bien plus précise et qui recoupe en partie la façon dont le XX<sup>e</sup> siècle de l'après-guerre

---

1. B. Denis, *Littérature et engagement, de Pascal à Sartre*, Paris, Seuil, 2000, p. 18.

2. *Ibid.*, p. 25.

a pu la caractériser : l'engagement est la « manifestation d'une fidélité à soi-même<sup>3</sup> » dans la cause défendue, il met en scène une personne qui engage sa responsabilité ; et qui a besoin d'une autre personne qui soit témoin de l'engagement pris ; la problématique de la réception est essentielle dans ce type de littérature. Dans l'engagement littéraire, sans pour autant qu'elle soit absente, « la visée proprement esthétique ne peut se suffire à elle-même et se double nécessairement d'un projet éthique qui la sous-tend et la justifie<sup>4</sup> » en rapport avec une actualité brûlante. L'écrivain engagé est conscient du fait qu'il se situe dans un temps donné, qu'il est « embarqué<sup>5</sup> » et qu'il répond à l'urgence d'une situation. Pour autant, la tâche de l'écrivain engagé est aussi de « faire entrevoir les valeurs d'éternité qui sont impliquées dans les débats sociaux ou politiques », affirme Sartre<sup>6</sup>. C'est ainsi qu'il faudrait distinguer la littérature d'engagement de la littérature militante entièrement immergée dans le temps présent. Plusieurs critères pourraient ainsi être égrenés pour convaincre d'une spécificité de cette littérature.

Il s'agit donc bien pour nous d'explorer la littérature que Benoît Denis appelle la « littérature d'engagement », pour réserver l'expression de « littérature engagée » à celle qui s'est constituée dans la mouvance de Sartre. Nous privilégierons ici la littérature d'engagement au moment des guerres de Religion en France. La figure de Ronsard dans les années 1560-1563 nous a paru particulièrement intéressante pour notre sujet (par rapport à celle de d'Aubigné même) parce que le poète des *Discours des Misères de ce temps* à la fois semble commandité par le pouvoir politique : en tant que « poète ordinaire du roi », conseiller et aumônier du roi<sup>7</sup>, il est au service du jeune roi et de la régente, dont il va louer les choix politiques et religieux ; et à la fois, il fait montre dans ses *Discours* d'un engagement personnel, d'une conviction politique et d'un choix partisan qui va jusqu'à l'engagement de toute sa personne :

Quand à mourir, Paschal, je suis tout resolu,  
Et mourray par leurs mains si le ciel l'a voulu<sup>8</sup>,  
Si ne veux je pourtant me retenir d'escire,  
D'aymer la verité, la prescher et la dire<sup>9</sup>.

3. *Ibid.*, p. 32.

4. *Ibid.*, p. 33.

5. *Ibid.*, p. 35.

6. Cité dans *ibid.*, p. 34.

7. Voir Ronsard, *Œuvres complètes*, éd. par J. Céard, D. Ménager et M. Simonin, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 45), 1993, t. I, p. LXI.

8. Ronsard a peut-être dû défendre sa propre cathédrale de Saint-Julien du Mans. Il défend sa cure d'Évaillé des pillages en 1562.

9. Ronsard, *Discours des Misères de ce temps*, dans *Œuvres complètes*, éd. par P. Laumonier, Paris, STFM, 2009, t. II : *Remonstrance au peuple de France*, p. 91, v. 541-544.

Nous nous intéresserons à l'engagement de Ronsard dans une courte durée qui va de 1560 à 1563 et qui se manifeste sur le plan littéraire par des textes que Paul Laumonier a rassemblé en un seul volume: *Institution pour l'Adolescence du Roy treschrestien Charles neufviesme de ce nom, Elegie à G. Des Autels, Discours à la Royne, Continuation du Discours des Miseres de ce temps, à la Royne, Remonstrance au peuple de France et Responce de P. de Ronsard, Gentilhomme Vandomois, aux injures et calomnies de je ne sçay quels Predicans et Ministres de Geneve.*

C'est armé de ces textes que Ronsard s'engage dans le combat politique et religieux aux côtés de la régente Catherine de Médicis et du jeune roi Charles IX. Nous allons interroger cette figure double à la fois de poète officiel (choisi par le roi, donc au service du pouvoir politique) et de poète engagé (qui choisit le parti du roi en proposant sa propre vision de l'actualité politique), pour révéler l'évidence ou la difficulté de cette posture. Quelle forme poétique invente-t-il pour répondre à la fois à l'urgence de l'histoire et à celle de sa participation? La forme « discours », genre rapporté à l'écriture ici, ne porte-t-elle pas en elle la contradiction même de l'engagement de Ronsard? À travers la question de la voix du poète, c'est la question du lieu d'où parle le poète engagé qui sera posée.

Si le xx<sup>e</sup> siècle nous a plutôt habitués à concevoir la littérature engagée comme une littérature de contestation du pouvoir politique, l'engagement de Ronsard nous oblige à penser les choses autrement pour le xvi<sup>e</sup> siècle: le poète s'engage à soutenir la politique de la Régente. Pour comprendre qu'il fait plus que son métier de poète officiel célébrant les grands, et qu'il s'agit d'un véritable engagement, il faut revenir sur le statut du poète tel que Ronsard et la république des Lettres se le représentent. Dans *La Deffence, et Illustration de la langue françoise*, Du Bellay avait montré combien le roi et le poète défendent les mêmes valeurs et combien ils sont les « deux "piliers" essentiels de la Cité<sup>10</sup> ». Dans le contexte des premiers conflits qui vont ouvrir les guerres de Religion, le poète se fait donc une haute idée de son engagement et de sa place dans la société civile. Dans la manière de s'engager dans le conflit, Ronsard va faire preuve d'une forme d'héroïsme épique qui en fait un véritable soldat de la plume:

Des Autelz, que la loy, et que la rhetoricque  
Et la Muse cherist comme son filz unique,  
Je suis esmerveillé que les grandz de la Court  
(Veu le temps orageux qui par l'Europe court)  
Ne s'arment les costez d'hommes qui ont puissance  
Comme toy de plaider leurs causes en la France,  
Et revenger d'un art par toy renouvelé

---

10. J.-C. Monferran, « Préface », dans Du Bellay, *La Deffence, et Illustration de la langue françoise*, éd. par J.-C. Monferran, Genève, Droz, 2001, p. 40.

Le sceptre que le peuple a par terre foulé.  
 Ce n'est pas aujourd'huy que les Rois et les Princes  
 Ont besoing de garder par armes leurs provinces,  
 Il ne faut acheter ny canons, ny harnois,  
 Mais il fault les garder seulement par la voix,  
 Qui pourra dextrement de la tourbe mutine  
 Appaiser le courage et flatter la poitrine :  
 Car il fault desormais deffendre noz maisons,  
 Non par le fer trenchant mais par vives raisons,  
 Et courageusement noz ennemis abbatre  
 Par les mesmes bastons dont ils nous veulent battre.  
 Ainsi que l'ennemy par livres a seduict  
 Le peuple devoyé qui faucement le suit,  
 Il fault en disputant par livres le confondre,  
 Par livres l'assaillir, par livres luy respondre,  
 Sans monstrier au besoing noz courages failliz,  
 Mais plus fort resister plus serons assailliz<sup>11</sup>.

Ce vocabulaire guerrier qui fait des mots « des pistolets chargés<sup>12</sup> » met en scène la parole dans son pouvoir d'action.

Le poète, tel un Hercule gaulois (fig. 1) dont la langue aurait autant sinon plus de puissance que la force, s'imagine parfois s'adressant juste avant le combat à ceux devenus des adversaires. Ainsi, dans la *Remonstrance*, composée entre le 6 et le 10 décembre 1562, Ronsard s'adresse à Condé qui est aux portes de Paris :

Ou bien s'il ne vous plaist selon droit et raison  
 Desarmer vostre force, oyés mon oraison<sup>13</sup>.

On se souvient de Du Bellay évoquant les bardes gaulois :

une secte de Poètes nommez Bardes, les quelz chantoient melodieusement leurs rymes avecques instrumentz, louant les uns, et blamant les autres, et etoint (comme temoingne Dyodore Sicilien en son VI. Livre) de si grand'estime entre les Gaullois, que si deux Armées ennemies etoint prestes à combattre, et les ditz Poètes se missent entre deux, la Bataille cessoit, et moderoit chacun son Ire<sup>14</sup>.

11. Ronsard, *Elegie à G. Des Autels*, dans *Œuvres complètes, op. cit.* [éd. 2009], t. 10, p. 348-349, v. 1-24.

12. J.-P. Sartre, reprenant les mots de B. Parain, dans *Qu'est-ce que la littérature?*, Paris, Gallimard (Folio Essais), 1948, p. 29.

13. Ronsard, *Remonstrance...*, *op. cit.*, p. 102, v. 757-758.

14. Du Bellay, *La Deffence...*, *op. cit.*, livre II, chapitre 8, p. 154. Voir Guillaume Des Autels, *Remonstrance au Peuple françois*, Paris, Wechel, 1559, fol. A3 r<sup>o</sup> : l'auteur rappelle « Combien peult le Poète, et quel courage baille / Un bon vers aux soldatz le jour d'une bataille. / Or sus donc, mon pays, sus donc, escoute moy, / appren combien tu es redevable à ton Roy ».



Fig. 1 – Alciat, *Emblèmes*, Lyon, Roville, 1549.

Cette mythologie du poète, barde, Hercule gaulois, nouvel Orphée, est bien à la hauteur de la puissance que les poètes de la Pléiade veulent attribuer à leur Verbe et à la fonction politique qu'il s'attribue par leur parole de « vérité<sup>15</sup> ». Le poète est celui qui parle librement, l'homme du « dire-vrai », de la *parrèsia* des traités antiques et que Michel Foucault a analysée dans *Le gouvernement de soi et des autres*, un poète qui s'adresse à l'*ethos* du prince pour le ramener au Bien, à l'opposé du courtisan flatteur<sup>16</sup>.

Ronsard construit dans les *Discours* la figure d'un poète nécessaire à l'unité du royaume, au soutien des valeurs monarchiques et catholiques. D'ailleurs Ronsard, et ce n'est pas un mythe, sera bel et bien reconnu par ses contemporains catholiques et protestants comme le champion de la cause catholique : il sera attaqué sans ménagement à ce titre dans des textes auxquels la *Responce aux injures* de 1563 tente de répliquer. Florent Chrestien, réformé, s'adresse ainsi à l'Église catholique :

Vrayement tu dois bien remercier ton Ronsard,  
Qui te défend si fort pour desguiser ton fard :  
Il a plus fait luy seul que toute la Sorbonne<sup>17</sup>.

15. Le mot est récurrent dans les *Discours* de Ronsard, comme il le sera dans les *Tragiques* de d'Aubigné. Voir la citation *supra* : « Si ne veux je pourtant me retenir d'escire, / D'aymer la verité, la prescher et la dire ».
16. A. Welfringer a récemment montré dans sa thèse (*Le courage de l'équivoque : politiques de La Fontaine*, soutenue en 2010 sous la direction de M. Escola à l'université Paris VIII) combien cette notion de *parrèsia* était vivante à la Renaissance : voir en particulier le chapitre 7 de la seconde partie : « Renaissances de la *parrèsia* ».
17. *La Polémique protestante contre Ronsard*, éd. par J. Pineaux, Paris, STFM, 1973, p. 350.

Jusqu'où va la croyance du poète dans ses propres pouvoirs poétiques ? Cette question mérite-t-elle d'être posée ? Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes<sup>18</sup> ?

Il est sûr en tout cas que cette mise en scène du pouvoir poétique va de pair avec le sentiment intérieur chez le poète d'une nécessité d'écrire. Une nécessité intérieure que l'instance énonciative du « je » affirme avec force :

Madame, je serois ou du plomb ou du bois,  
Si moy, que la nature a fait naistre François,  
Aux siecles advenir je ne contoïis la peine,  
Et l'extreme malheur dont nostre France est pleine<sup>19</sup>.

Cette sensibilité le pousse à prendre la parole. Dans les *Discours*, le poète s'engage en son nom. Il ne peut y avoir d'engagement en littérature que d'individus, de personnes singulières. Et cet engagement est irrépressible, il s'ancre dans un désir sensible de dire la vérité. Christine de Pisan au xv<sup>e</sup> siècle ne dit pas autre chose au début du *Livre du corps de policie* composé en 1407 et donc contemporain d'un moment de tensions politiques extrêmes dues à la folie intermittente de Charles VI et aux luttes de pouvoir des princes du sang (qui aboutira à l'assassinat de Louis d'Orléans le 27 novembre 1407<sup>20</sup>) :

Se il est possible que de vice puist naistre vertu, bien me plaist en ceste partie estre passionnee comme femme. Ainsi que plusieurs hommes au sexe femenin imposent non savoir ne tenir soubz silence l'abondance de leur courage, or viengne donc hors hardiement *et se demonstre par plusieurs clers ruisseaux la source et fontaine interissable de mon couraige qui ne peut estancher de getter hors les desirs de vertu*<sup>21</sup>. O vertu, choses digne et deiffiee, comment m'ose-je vanter de parler de toy, quant je congnois que mon entendement ne te sauroit bien au vif comprendre ne exprimer ? Mais ce me reconforte et donne hardement que je te sens si benigne qu'il ne te desplaira mie se je parle de toy, non pas es plus soubtilles choses, mais seulement es parties que je puis concevoir et comprendre. Cy te ramentevray a mon pover en edifice de bonnes meurs en parlant premierement a l'industrie et rigle de vivre de noz majeurs, c'est a savoir les princes, de laquelle chose supplie humblement leur magesté qu'elle n'ait a mal ne desdaing que si petit sens que est le mien et tant humiliee creature ose entreprendre a parler de la rigle de si hault estat, et leur plaise retenir l'enseignement du philosophe qui dit *N'aies desaing pour sa petitece, quelque grant que tu soies, celui qui te dit bonne parole*<sup>22</sup>.

18. P. Veyne, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, Seuil, 1992.

19. Ronsard, *Continuation*, dans id., *Œuvres complètes, op. cit.* [éd. 2009], t. II, v. 1-4.

20. Christine de Pisan, *Le Livre du corps de policie*, éd. par A. J. Kennedy, Paris, Champion, 1998, introduction, p. XX.

21. Nous soulignons.

22. Christine de Pisan, *Le Livre du corps...*, *op. cit.*, p. 1. Nous soulignons.

L'auteure ne peut réprimer ces désirs de vertu qui lui viennent du cœur («courage»). De même, Alain Chartier à la fin du *Quadrilogue invectif*, composé en 1422 quand la France mêle les guerres civiles aux guerres contre l'ennemi anglais, affirme que :

l'esmouvement de cest œuvre est plus par compassion de la nécessité publique que par presumption d'entendement<sup>23</sup>.

C'est l'urgence de la situation politique qui éveille la sensibilité particulière du poète et la nécessité d'une écriture engagée : il ne peut pas ne pas écrire. Mais quelle est exactement la place du poète dans ces conflits politiques ou religieux ? Il est à la fois celui qui est dedans et dehors : spectateur et «acteur» (qui chez les grands rhétoriciens signifiait aussi «auteur»).

«Spectateur engagé», il l'est quand il décrit la «vérité» de la guerre, ses raisons et ses mécanismes, sous la forme de fictions allégoriques : chez Alain Chartier, c'est la figure de la France lamentable dialoguant avec les états qui cherche à expliciter les causes de la guerre<sup>24</sup> ; chez Ronsard, l'idole de la France, toujours sous la figure d'une «pauvre femme», dont la robe de fleur de lys est déchirée, et dont le sceptre pend, s'adresse directement au poète pour expliquer la montée de la réforme en France, ses raisons à la fois extérieures et intérieures. À travers ces fictions allégoriques, les auteurs dévoilent ce qui à leurs yeux fait le malheur de leur pays, et ce dévoilement même les engage. D'autant que Ronsard exacerbe la singularité de cet engagement en ne se représentant plus seulement comme le témoin mais comme le confident direct de la France : «Ainsi, par vision la France à moi parla<sup>25</sup>». Confident auquel la France demande de retranscrire sa vision :

Ce pendant, pren la plume, et d'un stile endurci  
Contre le trait des ans, engrave tout ceci<sup>26</sup>,

Ronsard inventera d'autres fictions allégoriques comme celle du Monstre Opinion venant infecter Luther dans son monastère et lui insuffler le poison orgueilleux des idées nouvelles en lui tenant un discours qui brosse un tableau satirique du clergé français<sup>27</sup> : ces fictions allégoriques ont toujours à la fois

---

23. Alain Chartier, *Le Quadrilogue invectif*, éd. par E. Droz, Paris, Champion, 1950, p. 66.

24. *Ibid.*, p. 65 : «Andoncques [France] m'appella, car assez pres estoye ou j'avoye tout escouté. Si me dist : "Tu, qui as ouye ceste presente disputacion faicte par maniere de quadrilogue invectif, escry ces parolles afin qu'elles demeurent a memoire et a fruit. Et puis que Dieu ne t'a donné force de corps ne usaige d'armes, sers a la chose publique de ce que tu pués, car autant exaulça la gloire des Rommains et renforça leurs couraiges a vertu la plume et la langue des orateurs comme les glaives des combatans."»

25. Ronsard, *Continuation*, *op. cit.*, p. 60, v. 445.

26. *Ibid.*, v. 441-442.

27. Voir *id.*, *Remonstrance...*, *op. cit.*, p. 77 et suiv., v. 245 et suiv.



une fonction poétique, une fonction didactique d'explicitation des causes des misères de ce temps, et une fonction politique de rappel de la grandeur inaliénable du royaume. Le poète est celui qui, lorsque le temps n'est plus à la littérature de célébration, telle que Ronsard l'avait pratiquée dans les *Hymnes* par exemple, s'impose d'être encore le garant des « valeurs d'éternité » qui fondent le royaume. Il entretient donc dans ses fictions poétiques un double rapport à la vérité dans la mesure où il lève le voile sur une réalité historique en en dégageant les principes moraux immuables.

La frontière entre le statut de « spectateur engagé » et celui d'« acteur engagé » devient alors très mince puisqu'il est bien évident que la poésie ainsi définie vise une action : les fictions allégoriques pathétiques entrent dans une entreprise de persuasion du lecteur. Ronsard répond bien à la définition du poète tel que Du Bellay le définit dans *La Deffence* :

[...] celui sera véritablement le Poëte, que je cherche en nostre Langue, qui me fera indigner, apayser, ejouyr, douloir, aymer, hayr, admirer, etonner, bref, qui tiendra la bride de mes Affections, me tournant ça, et la à son plaisir<sup>28</sup>.

Dans les *Discours*, l'émotion est au service de la persuasion d'un poème qui vise à agir sur le lecteur, à le faire adhérer à la cause royale et catholique. Les *Discours* relèvent bien à la fois de la poésie et de la rhétorique : ils veulent persuader de la vérité avec les moyens de la fiction<sup>29</sup>. C'est ainsi que cette figure double du poète-orateur peut espérer stopper les armées, comme celle de Condé en 1562 : « Desarmer vostre force, oyés mon oraison<sup>30</sup> ». Encore faut-il que ces « oraisons » soient entendues.

Les *Discours*, comme toute littérature d'engagement, inscrivent la problématique de la réception au cœur de leur poétique. Cette réception sort de l'espace privé :

28. Du Bellay, *La Deffence...*, *op. cit.*, livre II, chap. II, p. 170.

29. Voir Ronsard, *Abrégé de l'Art poétique français*, dans *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, éd. par F. Goyet, Paris, Le Livre de Poche, 1990, p. 467 : « Car la Poésie n'était au premier âge qu'une Théologie allégorique, pour faire entrer au cerveau des hommes grossiers par fables plaisantes et colorées les secrets qu'ils ne pouvaient comprendre, quand trop ouvertement on leur découvrait la vérité. »

30. Ronsard admet en 1562 que plus le conflit s'intensifie (après mars 1562 et le massacre de Vassy qui signera l'entrée dans la première guerre de Religion), plus les discours ont besoin du soutien des armes : voir les variantes de l'*Elegie à G. Des Autels*, *op. cit.*, t. II, p. 15-16. Ronsard y remplace « Il ne faut acheter ny canons, ny harnois, / Mais il fault les garder seulement par la voix » par « Et contre leurs sujets opposer le harnois / Usant et de la force et de la douce voix » ; et « Non par le fer trenchant mais par vives raisons » par « Et par le fer trenchant et par vives raisons » ; enfin, « Par livres l'assailir, par livres luy respondre » par « Par armes l'assailir, par armes luy respondre ».

l'engagement en ce sens est le passage d'une parole privée, énoncée par un sujet, à une parole intersubjective, qui s'adressant à autrui me lie aussi à lui. *La sphère de l'engagement est toujours publique*<sup>31</sup>.

Les *Discours* s'inscrivent tous dans la sphère publique ; ils sont tous adressés à des personnages qui y jouent un rôle ; les destinataires étant d'ailleurs multiples : la régente Catherine de Médicis, le peuple de France, les adversaires protestants. Ils apparaissent dans les titres et sont interpellés au cœur même des textes. Ces destinataires sont les contemporains immédiats de Ronsard. Les *Discours* tentent d'ailleurs de réduire au maximum le temps qui s'écoule entre le moment de la composition (donnée elle-même comme très rapide pour répondre à l'urgence de la situation) et le temps de la diffusion, de manière à toucher efficacement le public visé. Ils sont publiés sous forme de plaquettes, au fur et à mesure de leur composition, à la manière des pamphlets. Le premier *Discours à la Royne* composé et publié en juin 1562 sera réimprimé au moins 7 fois en un an. En septembre-octobre 1562, Ronsard rédige et publie la *Continuation* qui comptera 3 éditions cette même année 1562. Entre le 6 et le 10 décembre 1562, alors que la reine tente de négocier avec Condé aux portes de Paris, Ronsard rédige la *Remonstrance*, qu'il prétend avoir écrit en 3 jours<sup>32</sup> ; elle est publiée en janvier 1563 (et réimprimée trois fois). De même, la *Responce* est composée en avril ou mai 1563, et réimprimée au moins 5 fois en 1563.

Le public immédiatement contemporain n'est pourtant pas le seul lecteur visé par le poète : conjointement, Ronsard dit écrire pour la postérité, pour témoigner auprès des générations futures :

A fin que nos nepveux puissent un jour cognoistre  
Que l'homme est malheureux qui se prend à son maistre<sup>33</sup>.

À cette visée plus universelle d'action littéraire correspond alors un autre mode de diffusion : les *Discours* se verront réunis en une section particulière des *Œuvres complètes* que l'auteur publie de son vivant et qu'il ne cesse de revoir et corriger jusqu'à sa mort.

Plongée au cœur des guerres civiles, la poésie des *Discours* élabore en même temps, grâce à cette destination universelle, une forme de retrait de la contingence et une forme d'élévation.

---

31. A. Makowiak, « Paradoxes philosophiques de l'engagement », dans E. Bouju (dir.), *L'engagement littéraire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 24. Nous soulignons.

32. Voir Ronsard, *Responce*, *op. cit.*, p. 171, v. 1082-1084 : « Je m'enfermé troys jours renfrongné de depit, / Et prenant le papier et l'encre de colere, / De ce temps malheureux j'escrivi la misere ».

33. Id., *Continuation*, *op. cit.*, p. 60, v. 441-444.

Mais il arrive que ce « retrait » ressemble à une forme de relativité de la cause que le poète défend, qui pourrait faire croire à un recul de l'engagement même. En effet, à plusieurs reprises dans ses poèmes, Ronsard défend la cause catholique en relativisant l'enracinement de son engagement : « moy, que la nature a fait naistre François », écrit-il dans la *Continuation*<sup>34</sup>. La périphrase, comme le souligne Emmanuel Buron dans un article essentiel sur la question de l'engagement de Ronsard, « indique que son appartenance nationale constitue une détermination *seconde* de son “moy<sup>35</sup>” ». Né dans un autre pays ou à un autre temps, il aurait été autre. Devant les combats qu'il a sous les yeux, il prend de la distance en imaginant ce qu'il adviendrait pour lui sans la foi qui l'habite :

Certes si je n'avois une certaine foy [...]
 Voyant la Chrestienté n'estre plus que risée
 J'aurais honte d'avoir la teste baptisée,
 Je me repentirois d'avoir esté Chrestien,
 Et comme les premiers je deviendrois Payen.
 La nuit j'adorerois les rayons de la Lune,
 Au matin le Soleil [...]
 J'adorerois Cerès qui les bleds nous apporte
 Et Bachus qui le cueur des hommes reconforte [...]
 Mais l'Evangile saint du Sauveur Jesuschrist,
 M'a fermement gravée une foy dans l'esprit,
 Que je ne veux changer pour une autre nouvelle<sup>36</sup>.

Dans ses *Discours*, Ronsard, comme le dit Emmanuel Buron, « évoque son retrait possible pour mieux faire valoir son attachement réel<sup>37</sup> ». Il répond à son adversaire qui l'accuse de défendre l'Église par intérêt financier :

Tu dis que je mourois acablé de grand peine
 Si je voyois tomber nostre Eglise Romaine !
 J'en serois bien mary : mais quand il aviendroit,
 Le magnanime cueur pourtant ne me faudroit,
 J'ay quelque peu de bien qu'en la teste je porte,
 Qui ne craint ny le vent ny la tempeste forte,
 Il nage avecques moy [...] <sup>38</sup>.

34. *Ibid.*, p. 35, v. 2.

35. E. Buron, « Formes de l'assentiment dans les *Discours* : le discours poétique et l'opinion », *Cahiers « Textuel »*, 33 : *Poésie et guerre civile. Ronsard, Discours des Misères de ce temps*, 2009, p. 58.

36. Ronsard, *Remonstrance...*, *op. cit.*, p. 66-67, v. 57-87.

37. E. Buron, « Formes de l'assentiment... », art. cité, p. 57.

38. Ronsard, *Responce*, *op. cit.*, p. 164-165, v. 959-965.

Il garde cette forme de distance vis-à-vis de la cause qu'il défend : une distance qui n'est pas un désengagement mais un recul lucide sur la relativité de son existence. Emmanuel Buron parle à ce propos de « dégagement<sup>39</sup> ». Car Ronsard fait preuve d'« une gestion mesurée de ces engagements, une manière d'embrasser une cause et de la défendre, mais pas au point de se laisser affecter par son éventuel échec. Au moment même où il s'engage, le magnanime se ménage la possibilité d'un retrait<sup>40</sup> ». Montaigne recommandera cette même éthique dans le chapitre 10 du troisième livre des *Essais*, *De ménager sa volonté*. Entre son être profond et ses convictions, Ronsard ménage un espace qui lui évite de s'aliéner à la cause qu'il défend. Ronsard aurait pu écrire ce que dira Montaigne quelques années plus tard :

Je ne sais pas m'engager si profondément, et si entier. Quand ma volonté me donne à un parti, ce n'est pas d'une si violente obligation, que mon entendement s'en infecte. Aux présents brouillis de cet état, mon intérêt ne m'a fait méconnaître ni les qualités louables en nos adversaires, ni celles qui sont reprochables en ceux que j'ai suivis<sup>41</sup>.

S'engager pour Ronsard, ce n'est pas s'engager à corps, ni à sens perdus... Au cœur de la défense du royaume catholique, le poète des *Discours* prône un *ethos* modéré. Il rejoint en ce sens la position politique modérée représentée par Michel de L'Hospital dans ces années-là : nommé chancelier en 1560, celui-ci prononcera un discours de concorde en 1561 au colloque de Poissy<sup>42</sup>.

Or c'est essentiellement cette distance qui à ses yeux manque aux protestants. Il ne cesse de les décrire comme des partisans forcenés, que leur croyance a totalement métamorphosés : le protestant s'incarne sous la forme d'un loup-garou dans la *Responce*, que Ronsard va tenter d'exorciser. Dans la *Continuation*, le poète compare les prédicateurs à ceux que la fièvre fait délirer :

Vous ressemblés à ceux que les fiebvres incensent  
Qui cuydent dire vray de tout cela qu'ils pensent<sup>43</sup>.

Ils ont cru qu'ils étaient capables d'affirmer des certitudes sur des sujets qui, pour Ronsard, dépassent l'entendement humain. Leur curiosité en matière théologique relève de l'orgueil. Mais pire, elle divise le royaume alors qu'elle

---

39. E. Buron, « Formes de l'assentiment... », art. cité, p. 55.

40. *Ibid.*, p. 56-57.

41. Montaigne, *Essais*, éd. par E. Naya, D. Reguig-Naya et A. Tarrête, Paris, Gallimard (Folio Classique), 2009, livre III, chap. 10, p. 328. Dans son article (« Formes de l'assentiment... », art. cité), E. Buron développe ce rapprochement avec Montaigne.

42. Je remercie chaleureusement F. Alazard qui m'a suggéré ce rapprochement. Voir *infra*, n. 45.

43. Ronsard, *Continuation*, *op. cit.*, p. 46, v. 179-180.

est fondée seulement sur une opinion, « Opinion nourrice des combats<sup>44</sup> », et dont il fait un monstre allégorique ravageur, qui pourrait menacer la monarchie même<sup>45</sup>.

Face à l'impossibilité de percer les mystères divins, Ronsard préfère, lui, rester modestement fidèle à la foi transmise par la Tradition.

Il fait bon disputer des choses naturelles,  
Des foudres, et des vens, des neiges, et des gresles,  
Et non pas de la foy dont il ne faut douter,  
Seulement il faut croire, et non en disputer<sup>46</sup>.

Et dans un passage de la *Responce*, si Ronsard semble faire preuve de relativisme et admettre une équivalence entre les deux courants protestant et catholique, il donne sa faveur à la religion catholique au nom de l'unité nationale qu'elle a construite et que la réforme menace :

Tu m'estimes meschant et meschant je t'estime,  
Je retourne sur toy le mesme fait du crime,  
Tu penses que c'est moy, je pense que c'est toy !  
Et qui fait ce discord ? nostre diverse foy.  
Tu penses dire vray, je pense aussi le dire,  
Et lequel est trompé ? certes tu as le pire,  
Car tu crois seulement en ton opinion,  
Moy en la catholique et publique union<sup>47</sup>.

Ronsard refuse le modèle de l'adhésion passionnée à une cause qui repose sur la puissance destructrice de l'opinion pour promouvoir, on le voit, une adhésion qui préserve à ses yeux l'union. Ce choix procède chez lui d'un engagement parfaitement conscient de ses enjeux et qui prend toujours la distance de la réflexion. Le « dégage ment » analysé plus haut n'est jamais un « désengage ment » mais un pas de côté dans l'engagement, pour s'assurer de ne pas être aliéné et de ne pas aliéner sa patrie.

Cette tension entre engagement et dégage ment porte-t-elle ses fruits sur le plan de l'action politique à laquelle Ronsard semblait destiner son Verbe poétique, comme nous l'avons suggéré plus haut ?

44. Id., *Discours...*, *op. cit.*, p. 26, v. 125.

45. Voir id., *Continuation*, *op. cit.*, p. 42, v. 125-126.

46. Id., *Remonstrance...*, *op. cit.*, p. 71, v. 143-146.

47. Id., *Responce*, *op. cit.*, p. 149, v. 639-646. La note de l'édition de la Pléiade rapproche ce passage du *Discours aux états généraux d'Orléans* de Michel de L'Hospital : « Tu dis que ta religion est la meilleure. Je défends la mienne : lequel est le plus raisonnable : que je suyve ton opinion, ou toy la mienne ? Ou qui en jugera, si ce n'est ung saint Concile ? » (*Œuvres complètes*, *op. cit.* [éd. 1993], t. 2, p. 1598, n. 1).

Le dernier des *Discours* de cette période, publié en 1563, la *Responce*, atteste d'une forme d'échec de la parole du Vendômois. En effet, dans ses *Discours*, Ronsard n'a de cesse de s'adresser à des grands ; pour ne parler que des protestants : au prince de Condé par exemple, ou à son ancien ami humaniste et poète, converti à la Réforme, Théodore de Bèze<sup>48</sup>. Il veut les faire revenir à la cause catholique. À Théodore de Bèze, qu'il accuse de prêcher « une Evangile armée », un « Christ empistollé<sup>49</sup> », il adresse ces vers :

De Besze, je te prie, escoute ma parolle  
Que tu estimeras d'une personne folle :  
S'il te plaist toutesfoys de juger sainement,  
Après m'avoir oüy tu diras autrement<sup>50</sup>.

Et dans la *Responce*, c'est encore avec lui qu'il aimerait combattre :

Mais si grand guerrier et grand soldat de Baize  
Se presente au combat, mon cœur saultera d'aise<sup>51</sup>,

Mais cette joute verbale où Ronsard pourrait espérer l'emporter n'a en fait jamais lieu. À la place, ce sont des seconds qui répondent à Ronsard en rabaisant le propos et en dévaluant le statut du poète. Au lieu de répondre du sauvetage du royaume, Ronsard doit répondre de l'accusation d'être païen, vérolé, intéressé, flatteur, etc. Le discours perd évidemment en grandeur et en dignité et le poète en sacralité. Le vrai combat verbal n'a jamais lieu : Théodore de Bèze est un destinataire représenté comme constamment absent, et la parole de Ronsard est représentée comme ratant sa cible.

Mais cet échec n'est-il pas dû au statut même de la parole professée par Ronsard ? Cette parole qu'il voudrait que Bèze « écoute » est un écrit, malgré le titre « Discours » qui joue du lien avec l'oralité. Ronsard compose, seul, dans la chambre de son petit cabinet :

Je m'enfermé troys jours renfrongné de dépit,  
Et prenant le papier et l'encre de colere,  
De ce temps malheureux j'escrivi la misere<sup>52</sup>.

Et il semble que le poème maintenu dans son statut de texte écrit ait du mal à atteindre son destinataire. On se souvient que ces trois jours sont ceux de la rédaction de la *Remonstrance* qui demande à Condé d'« entendre » son

---

48. Émissaire de Calvin au colloque de Poissy en septembre-octobre 1561 et proche du prince de Condé dont il est un temps secrétaire.

49. Ronsard, *Continuation*, *op. cit.*, p. 42, v. 119-120.

50. *Ibid.*, p. 40, v. 95-98.

51. *Id.*, *Responce*, *op. cit.*, p. 118, v. 27-28.

52. *Ibid.*, v. 1082-1084.

« oraison<sup>53</sup> ». Mais cette puissance de la voix poétique ne dépasse pas la sphère de l'imaginaire. Tout se passe comme si les *Discours*, par leur titre même, renvoyaient à l'idéal d'une puissance oratoire, mais payaient le prix d'une forme d'impuissance liée à l'écrit, et que Platon, dans *Phèdre*, soulignait déjà :

C'est que l'écriture, Phèdre, a un grave inconvénient, tout comme la peinture. Les produits de la peinture sont comme s'ils étaient vivants ; mais pose-leur une question, ils gardent gravement le silence. Il en est de même des discours écrits. On pourrait croire qu'ils parlent en personnes intelligentes, mais demande-leur de t'expliquer ce qu'ils disent, ils ne répondront qu'une chose, toujours la même. Une fois écrit, le discours roule partout et passe indifféremment dans les mains des connaisseurs et dans celles des profanes, et il ne sait pas distinguer à qui il faut, à qui il ne faut pas parler<sup>54</sup>.

Ronsard sait que la conversion du destinataire par la parole écrite n'a pas lieu. Théodore de Bèze, Condé, sont les interlocuteurs sourds et muets des *Discours*. Quant à la place que Ronsard voulait occuper auprès de la régente Catherine de Médicis, en lui destinant le premier *Discours* et sa *Continuation*, il semble que cette place ne lui ait pas été reconnue : dans un poème composé en décembre 1563 intitulé « La Promesse<sup>55</sup> », il se plaint de l'absence de reconnaissance de la reine ; reconnaissance sans doute sonnante et trébuchante, mais pas seulement : reconnaissance du rôle politique engagé qu'il a joué dans ses *Discours* en tant que poète non courtisan mais partisan.

Après 1563, il n'écrit plus aucun discours engagé à la manière de ceux dont nous venons de parler. La fin officielle de l'engagement ronsardien correspond au moment où Charles IX est déclaré majeur (août 1563). Certes l'ordonnance du 10 septembre 1563 qui veut interdire les libelles violents pour ne pas perdre les effets de la paix d'Amboise (proclamée en mars 1563) a pu le refroidir<sup>56</sup>. Mais sans doute faut-il aussi attribuer ce silence à un désenchantement personnel de

53. Voir *supra*.

54. Platon, *Phèdre*, trad. par É. Chambry, Paris, Garnier-Flammarion, 1964, p. 166, 275c.

55. Poème rangé parmi les élégies en 1571, voir élégie XXI dans *Ceuvres complètes, op. cit.* [éd. 1993], t. 2, p. 387-393. Un autre texte également de 1563 contient exactement les mêmes revendications déçues, « A tres illustre et tres vertueuse princesse, la Royne Catherine de Medicis », qui ouvre la seconde partie du *Bocage royal*, dans *Ceuvres complètes, op. cit.* [éd. 1993], t. 2, p. 85-92.

56. Édît du 10 septembre 1563, censé mettre fin aux violences verbales : « Défenses sont faites à toutes personnes, de quelque état, qualité et condition qu'elles soient, sur peine de confiscation de corps et de bien, de publier, imprimer, faire imprimer aucun livre, lettres, harangues, n'autre écrit, soit en rythme ou en prose, faire semer libelles diffamatoires, attacher placards, mettre en évidence aucune autre composition de quelque chose qu'elle traite, et à tous libraires d'en imprimer aucuns sans permission dudit seigneur roy, sur peine d'être pendus et étranglés ». Cité par J. Dupont, *Histoire de l'imprimerie*, Paris, L'Harmattan, 1998 [rééd.], t. 2, p. 208.

Ronsard concernant l'écriture poétique engagée en temps de guerres civiles. Un désenchantement que l'on peut pressentir dès la *Responce* qui semble amorcer un retour vers une poésie non engagée, loin de la politique, à partir du constat que le poète est finalement loin des lieux de décisions politiques :

Ny tes vers, ny les miens, oracles ne sont pas,  
Je prends tanseulement les Muses pour ébas,  
En riant je compose, en riant je veux lire,  
Et voyla tout le fruit que je recoy d'escrire,  
Ceux qui font autrement, ils ne sçavent choisir  
Les vers qui ne sont nés sinon pour le plaisir.  
Et pour ce les grands Roys joignent à la Musique,  
(Non au Conseil privé) le bel art Poétique<sup>57</sup>.

C'est donc une poésie inoffensive et tournée uniquement vers le plaisir que Ronsard s'amuse à peindre ici, loin de toute ambition oratoire et politique. Ce type de poésie est précisément celle vers laquelle il conseillait à Théodore de Bèze de revenir, lui qui avait su écrire des vers légers, héroïques ou amoureux :

Certes il vaudroit mieux à l'Ausane relire  
Du grand fils de Thetis les proesses et l'ire,  
Faire combattre Ajax, faire parler Nestor,  
Ou reblesser Venus, ou retuer Hector  
En papier non sanglant, que remply d'arrogance  
Te mesler des combats dont tu n'as cognoissance,  
Et trainer apres toy le vulgaire ignorant,  
Lequel ainsi qu'un Dieu te va presque adorant.  
Certes il vaudroit mieux celebrer ta Candide,  
Et comme tu faisois, tenir encor la bride  
Des cygnes Paphians, ou pres d'un antre au soir  
Tout seul dans le giron des neuf Muses t'asseoir,  
Que reprendre l'Eglise, ou pour estre veu sage  
Amander en saint Paul je ne scay quel passage :  
De Besze mon amy, tout cela ne vaut pas  
Que la France pour toy prenne tant de combats<sup>58</sup>!

Ces deux extraits résonnent comme des dénis de la poétique des *Discours* précédents : la poésie contre l'engagement d'une certaine façon. Une poésie qui anticipe ce que Sartre allait en dire dans *Qu'est-ce que la littérature?* :

Les poètes sont des hommes qui refusent d'*utiliser* le langage. Or, comme c'est dans et par le langage conçu comme une certaine espèce d'instrument

---

57. Ronsard, *Responce*, *op. cit.*, p. 163, v. 921-928.

58. Id., *Continuation*, *op. cit.*, p. 42-43, v. 127-143.



que s'opère la recherche de la vérité, il ne faut pas s'imaginer qu'ils visent à discerner le vrai ni à l'exposer. [...] En fait, le poète s'est retiré d'un seul coup du langage-instrument<sup>59</sup>.

Ronsard, poète parnassien avant l'heure? Il faut mesurer ce que ce geste poétique, qui consiste à revendiquer une littérature uniquement tournée vers le plaisir, pouvait avoir d'inhabituel au xvi<sup>e</sup> siècle : l'idée d'une autonomie de la littérature ne va pas de soi à cette période. Et là serait le véritable engagement poétique de Ronsard : la revendication de n'engager la poésie ni sur le terrain de la politique, ni sur le terrain de la morale ou de la vertu. Une poésie pure qui aurait sa fin en soi, qui s'affranchit du temps historique et d'une téléologie chrétienne, bref, l'avènement d'une littérature « retranchée » pour reprendre les termes d'Yves Delègue<sup>60</sup>. Ainsi, le désenchantement dû à la réception des *Discours* contribuerait à une autre forme d'engagement de Ronsard pour définir la littérature comme un art pour l'art.

Mais nous préférons laisser cette vision conquérante de l'indépendance de la poésie pour revenir sur un autre effet du désenchantement des *Discours*, c'est la fascination à peine dissimulée qu'exerce sur Ronsard la puissance agissante des prêches protestants :

Je suis remply d'ennuy de deuil et de tourment,  
Voyant ce peuple icy des presches si gourmand,  
Qui laisse son estau, sa boutique et charrue,  
Et comme furieux par les presches se rue  
D'un courage si chaud qu'on ne l'en peut tirer,  
Voire en mille morceaux le deust on déchirer<sup>61</sup>.

Ronsard observe ces puissants orateurs capables de transporter les foules :

[que] ny gleve ny mort ne retient ceste bande,  
Tant elle est du sermon des ministres friande<sup>62</sup>.

Face à des discours écrits depuis le petit cabinet où il est enfermé, seul, se dresse cette parole des prédicateurs protestants, parole prononcée en public qui touche donc directement les auditeurs, et prononcée dans des lieux publics. Dans les discours de Ronsard, Théodore de Bèze est précisément l'orateur protestant par excellence : Claude Garnier, contemporain de Ronsard, nous apprend que depuis l'édit de tolérance du 17 janvier 1562, Théodore de Bèze allait prêcher publiquement « à la maison des Quatre Evangelistes dans le

59. J.-P. Sartre, *Qu'est-ce que la littérature?*, op. cit., p. 17-19.

60. Voir Y. Delègue, *La perte des mots : essai sur la naissance de la « littérature » aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1990.

61. Ronsard, *Remonstrance...*, op. cit., p. 93, v. 573-578.

62. *Ibid.*, v. 583-584.

faubourg Saint-Marcel, pres l'église de S. Medard<sup>63</sup>». Ronsard avoue par deux fois avoir suivi Théodore de Bèze :

Un jour estant fâché me voulant défâcher,  
Passant pres le fossé<sup>64</sup>, je l'allay voir prescher<sup>65</sup>.

Il décrit les « tropes amassées<sup>66</sup> » à sa voix. Parole puissante et qui fascine, mais parole en même temps exécrée par Ronsard, parce qu'elle est comparable à celle des sophistes. Elle est une parole qui séduit, mais masque les véritables intentions, et qui émane d'un *ethos* intéressé et plein d'orgueil. Dans la *Continuation*, les prédicateurs protestants sont comparés à des bateleurs de foire, des bonimenteurs maniant un « fardés langage<sup>67</sup> ». Tous les moyens rhétoriques sont bons pour servir une thèse qui n'est pas juste et surtout qui divise. C'est l'essentiel reproche qu'il adresse à son « ami » Bèze : sa parole vive est une parole qui tue ; des soldats meurtriers « Naissent desoubs ta voix<sup>68</sup> », lui dit-il.

On est loin de la vertu pacifique de l'éloquence de notre Hercule gaulois. C'est pourquoi Ronsard demande à Théodore de Bèze de revenir à l'écriture, à « un papier non sanglant » où il retrouvera la communauté unie des poètes dont les sujets inoffensifs ne nuisent pas à la nation.

La parole mortifère du prédicateur protestant s'oppose certes à la poésie innocente et indépendante de la politique pratiquée dans la jeunesse, mais on le constate aussi, la parole publique du prédicateur protestant oppose son succès auprès des foules à l'échec des *Discours* de Ronsard nés de l'écriture et restés en quelque sorte lettre morte : les seules réponses obtenues sont celles de sous-fifres protestants qui ont rabaissé le discours à une défense personnelle qui n'a rien de l'élévation des premiers discours.

Reconnaissant peut-être une supériorité de la parole orale sur l'écriture pour convaincre les âmes, Ronsard redira ailleurs cette force de la voix, « Car tousjours la parole est maistresse du cœur<sup>69</sup> », qui tient à ce contact, à cette proximité des cœurs. Mais si c'est depuis la place publique que la parole vertueuse et politique au sens large du terme pourrait être la mieux entendue, elle relève d'une forme d'âge d'or perdu pour Ronsard : âge d'or où l'allégo-

63. Voir *Œuvres complètes*, *op. cit.* [éd. 2009], t. II, p. 44, n. 2.

64. Le fossé Saint-Marcel qui longeait les murs de Paris au sud-est (*ibid.*, t. II, p. 153, n. 3).

65. Ronsard, *Responce*, *op. cit.*, p. 153, v. 721-722. Voir également *id.*, *Continuation*, *op. cit.*, p. 44, v. 144.

66. *Id.*, *Responce*, *op. cit.*, p. 154, v. 728.

67. *Id.*, *Continuation*, *op. cit.*, p. 45, v. 169-188, et p. 47, v. 192.

68. *Ibid.*, p. 41, v. 102.

69. Poème publié en 1564 : « La Promesse », élégie XXI dans *Œuvres complètes*, *op. cit.* [éd. 1993], t. 2, p. 391, v. 182. Voir *supra*, n. 55.

rie de Justice n'avait qu'à ouvrir la bouche pour faire adhérer le peuple à sa cause, ce qu'il décrit dans l'*Hymne de la Justice* (adressé «à Charles cardinal de Lorraine») :

Ceste Justice adonc, bien qu'elle fust Déesse,  
 S'apparoissoit au peuple au milieu de la presse,  
 Et en les caressant les assembloit le jour  
 Au milieu d'une rue ou dans un carrefour,  
 Les preschant et priant d'éviter la malice,  
 Et de garder entr'eux une sainte police,  
 Fuyr procez, débats, querelle, inimitié,  
 Et d'aimer charité, paix, concorde et pitié [...]  
 Ceste seule Deesse au peuple venerable  
 Les faisoit gens de bien, et sans aucune peur  
 Des loix, leur engravait l'équité dans le cueur,  
 Qu'ils gardoyent de leur gré : mais toute chose passe<sup>70</sup>.

S'il est évident que la littérature d'engagement est le lieu privilégié de l'interrogation sur le rapport entre pouvoir politique et écriture, et sur les pouvoirs de l'écriture, la façon dont Ronsard répond à cette interrogation nous a semblé embrasser une série de représentations de la place du poète qui correspondent très spécifiquement à la fois à une période, la Renaissance, et à une poétique ronsardienne originale.

Nous avons vu tour à tour Ronsard, soldat de la plume, s'ériger tel un Hercule gaulois en défenseur de la cause catholique, garant de l'unité du royaume, mêlant dans les *Discours* la figure du poète et de l'orateur et maniant dans la forme hybride du discours en vers la fiction au service de la vérité. Tout en «ménageant sa volonté», puisque la littérature d'engagement qu'il met en pratique dans les discours ménage un «dégagement» du poète qui préserve son indépendance vis-à-vis de la cause qu'il défend. Nous avons montré que cette représentation de la parole poétique à la fois engagée et dégagée était en concurrence avec la représentation des prédications protestantes, décrites comme de faux discours proférés par des aliénés, mais dont Ronsard ne cesse de dire le pouvoir de séduction. L'engagement protestant sous la forme d'une parole orale proférée sur la place publique connaît un succès que les *Discours* semblent poursuivre sans jamais l'atteindre : ces derniers mettent en scène l'absence des destinataires que l'on voudrait toucher. Parole orale qui émane de la place publique contre discours écrit qui émane du livre ? L'opposition serait trop simple car les prêches protestants ne sont pas littérature et encore moins poésie. La force de Ronsard, ou sa supériorité dans l'histoire, est d'avoir

70. Ronsard, *Hymne de la Justice*, dans *Cœuvres complètes*, op. cit. [éd. 1993], t. 2, p. 474-475, v. 47-63.

Les voies impénétrables de la poésie engagée

essayé, même si cet essai devait être sans suite, de tenir ensemble l'engagement partisan et la posture poétique, tentant de refaire vivre un âge d'or où le Verbe incarnant la vertu était à la fois Poésie et action.

